

Nombre de
Membres en
Exercice
15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Date de la
Convocation
22/10/2024

L'an deux mil vingt quatre

le trente octobre

à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD Béatrice, DEVUN Carole, FAVARON Jacques, MELLADO Nicolas, ODIN Edwige, PATOUILLARD Emilie, SABOT Norbert, SOUQUE Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.

EXCUSES : FAURE Emilie, BLACHON Daniel.

ABSENT : VALOUR Philippe.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2024/06/01

RIFSEEP et CI

**Ajout de la catégorie C
agent de maîtrise**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 05/08/17 du 14 décembre 2017, n° 2021/05/05 du 1^{er} juillet 2021 et n° 2024/01/05 du 14 février 2024 relatives au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et complément indemnitaire (CI).

Monsieur le Maire explique que suite à la promotion interne d'un agent au grade d'agent de maîtrise :

1°) il y aurait lieu de compléter la délibération n° 05/08/17 du 14/12/2017 paragraphe « 1-2 – La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima » comme suit :

Catégorie C

- Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

.../...

AR Prefecture

043-214302275-20241030-2024_06_01-DE
Reçu le 04/11/2024

Agents de maîtrise territoriaux		Montants annuels		
Groupes de fonctions	Emplois	Montant mini	Montant maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
Groupe C1	Responsable de service	0	11 340 €	11 340 €
Groupe C2	Agent d'exécution	0	10 800 €	10 800 €

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants : niveau de responsabilités, technicité, l'efficacité dans l'emploi et l'atteinte des objectifs fixés, autonomie, polyvalence, relationnel.

Le reste sans changement.

2°) il y aurait lieu de compléter la délibération n° 2024/01/05 du 14/02/2024 paragraphe « 2-4 – La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du C.I. » comme suit :

Catégorie C

- Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Groupe de fonction	Agent de maîtrise	IFSE maxi	CIA
Groupe 1	Responsable de service	11 340 €	800 €
Groupe 2	Agent d'entretien	10 800 €	600 €

Le reste sans changement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

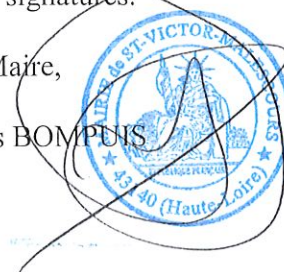
- **ACCEPTE** de compléter les délibérations n° 05/08/17 du 14 décembre 2017 et n° 2024/01/05 du 14 février 2024 tels que présenté.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20241030-2024_06_01-DE
Reçu le 04/11/2024